



COVID-19 : Déclaration de participation au dispositif des autotests rapides antigéniques (Cycle 1)

A partir du 19 avril 2021, les autotests rapides antigéniques sont utilisés comme mesure supplémentaire du dispositif sanitaire de l'Éducation nationale dans tous les établissements scolaires publics du Luxembourg.

Les personnes réalisent l'autotest sur elles-mêmes, au moyen d'un frottis nasal (environ 2cm de profondeur, jusqu'à ce que l'embout en coton de l'écouvillon ne soit plus visible).

Pour plus d'informations relatives à l'utilisation de l'autotest, veuillez **consulter le site www.edutesting.lu**. Vous y trouverez aussi des vidéos expliquant l'utilisation du test, ainsi que des « questions-réponses » en plusieurs langues.

Fréquence de testing

Chaque personne de la communauté scolaire reçoit un premier kit pour réaliser un test à domicile et se familiariser avec l'autotest. Vous trouvez les **explications nécessaires dans le flyer qui accompagne le kit** d'autotest.

Par la suite, seules les personnes disposant d'un consentement valable recevront **un kit d'autotest au sein de l'établissement scolaire. L'autotest sera réalisé une fois par semaine, à domicile**, avec l'aide des représentants légaux de l'élève mineur.

Reporting des résultats positifs

En cas de résultat positif, les représentants légaux de l'élève mineur s'engagent à en informer immédiatement l'Inspection sanitaire (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533), ainsi que l'établissement scolaire.

Consentement

Afin de communiquer leur **accord** ou leur **désaccord** de participer au dispositif, les représentants légaux des élèves mineurs sont priés de retourner au titulaire de classe la **déclaration de participation dûment complétée et signée** au verso.

Le consentement peut être retiré à tout moment auprès du titulaire de classe, par écrit.

Les règles légales en matière de protection des données à caractère personnel, notamment les droits reconnus aux personnes concernées par les traitements effectués (droit d'accès aux données, droit à l'effacement, droit de rectification des données, etc.) sont applicables dans les conditions afférentes et sous réserve des exceptions et dérogations prévues.

Pour des questions relatives au traitement de ces données ou en vue de faire valoir l'exercice de vos droits, vous pouvez, en justifiant votre identité et, s'il y a lieu, celle de votre enfant mineur (c'est-à-dire en joignant à votre demande une copie lisible et valable de votre pièce d'identité ainsi que de celle de votre enfant mineur), contacter le responsable du traitement ou son délégué à la protection des données (dpo@men.lu).

COVID-19 : **Déclaration de participation** au dispositif des **autotests rapides antigéniques**
(Cycle 1)

Je soussigné(e) Madame/Monsieur*

(Nom) _____

(Prénom) _____

(Numéro de téléphone) _____

mère/père/représentant légal* de

(Nom de l'élève) _____

(Prénom de l'élève) _____

(Matricule de l'élève) _____

(Adresse de l'élève) _____

(Nom de l'établissement scolaire) _____

(Classe fréquentée) _____

participe au dispositif des autotests rapides décrit au recto.

Par ma participation, je m'engage à **tester mon enfant une fois par semaine** et à **déclarer tout résultat positif à l'établissement scolaire et à l'Inspection sanitaire (site : <https://covidtracing.public.lu/covid> ou hotline : 247-65533)**. Par ailleurs, je m'engage à ne pas céder les kits d'autotest destinés à mon enfant à une tierce personne.

refuse que mon enfant participe au dispositif décrit au recto.

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.

Fait à (lieu) _____ le (date) _____.

Signature _____

À retourner au titulaire de classe dans les meilleurs délais.

* Veuillez entourer la mention qui convient